

# Rapport d'Enquête Publique

## Demande d'autorisation d'aménagement ZAC de la Pancarte Nort sur Erdre

Préfecture de la Loire-Atlantique  
Arrivé le

26 JUL. 2013

SERVICE DU COURRIER - 5

### 1. Présentation

La présente enquête résulte de la demande d'autorisation d'aménagement de la ZAC de la Pancarte, quartier Saint Georges sollicitée au titre du code de l'Environnement (loi sur l'eau) par la commune de NORT sur ERDRE.

La décision numéro E13000136/44 du 09 avril 2013 de Monsieur le Président du tribunal administratif de Nantes m'a désigné en tant que commissaire-enquêteur et Monsieur Roger Julien KEROMES en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Un arrêté n° 2013/BPUP/051 du préfet de la Région des Pays de la Loire, préfet de Loire Atlantique en date du 21 mai 2013 prescrit l'enquête publique du lundi 17 juin 2013 au jeudi 18 juillet 2013 inclus.

Les permanences, au nombre de cinq ont eu lieu en mairie de NORT sur ERDRE :

- le lundi 17 juin 2013 de 9h à midi,
- le mercredi 26 juin 2013 de 9h à midi,
- le jeudi 4 juillet 2013 de 9h à midi,
- le mardi 9 juillet 2013 de 14h à 17h,
- le jeudi 18 juillet 2013 de 14h à 17h.

Un dossier d'enquête, accompagné d'un registre d'enquête, a été mis à disposition du public à la mairie de NORT sur ERDRE pendant toute la durée de l'enquête. Le dossier d'enquête publique comprends :

#### Pièces administratives et diverses :

- Arrêté préfectoral n° 2013/BPUP/051 du 21 mai 2013.
- Avis de l'Agence Régionale de Santé du 1 octobre 2012.
- Avis de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire du 17 avril 2013.
- Note Technique sur le niveau de nappe du 06 février 2013.

Document d'incidences au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'Environnement (sommaire en pages A et B + 53 pages), comprenant :

1. Cadre du projet.
2. Nom et adresse du demandeur.
3. Présentation du projet.
4. Étude d'incidences, qui, à partir d'une analyse de l'état actuel de l'environnement, justifie la solution d'aménagement retenue, calcule le dimensionnement des ouvrages nécessaires en fonction des conditions particulières de la zone concernée, en mesure l'impact et en déduit les mesures envisagées pour réduire celui-ci pendant et après les travaux.
5. Compatibilité du projet au SAGE et SDAGE.
6. Moyens de surveillance et d'intervention.
7. Liste des éléments graphiques.

L'attestation d'autorisation de la Communauté de Commune d'Erdre et Gèvres, propriétaire du bassin d'orage qu'il est prévu d'alimenter, figure en annexe.

### Pièces complémentaires :

- Copie corrigée du document graphique de la page 7 du document d'incidences.
- Copie de l'arrêté de Voirie du Conseil Général autorisant les travaux envisagés sur l'emprise de la RD 178.
- Budget prévisionnel des travaux.
- Courrier de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Loire-Atlantique demandant un complément d'études et réponse de la commune de Nort sur Erdre.

L'avis d'enquête a été affiché par la mairie de NORT sur ERDRE, 15 jours avant le début de l'enquête, sur des panneaux extérieurs accessibles même en dehors des heures d'ouverture de la mairie. La municipalité a également procédé à l'affichage de deux panneaux, conformes à l'arrêté ministériel du 24 avril 2012, sur la RD 178 de part et d'autre de l'emplacement des aménagements prévus et en a adressé certification à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique. Ces affichages sont restés en place jusqu'au jeudi 18 juillet 2013 inclus, date de la fin de l'enquête publique.

L'avis d'enquête a été publié dans Ouest France et Presse-Océan le jeudi 30 mai 2013 et réitéré le mercredi 19 juin 2013.

## **2. Objet de l'enquête**

Les parcelles des maisons les plus récemment construites dans le lotissement du Clos de la Guénardière, le long de la RD 178, sont victimes, lors d'orages et en hiver, de débordements en provenance de la noue longeant cette route. Les études ont montré que ce fossé recueille les eaux en provenance du quartier Saint Georges attenant au nord du Clos de la Guénardière, via la rue Saint Georges ou le chemin de la Varenne. Il a été proposé de canaliser ces eaux pluviales pour les déverser dans un bassin d'infiltration existant de l'autre coté de la RD 178, dans la ZAC de la Pancarte. L'autorisation d'utiliser ce bassin a été obtenu auprès de la Communauté de Commune d'Erdre et Gesvres à qui il appartient. Le Conseil Général a autorisé la traversée des conduites sous la voie de la RD 178.

Compte tenu de la surface du bassin versant (25 ha), la réalisation du projet demande une autorisation au titre de la loi sur l'eau (articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement), selon la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature de l'article R.214-1 du même code de l'environnement. Le Préfet de Loire Atlantique a, en conséquence arrêté la présente enquête publique.

## **3. Déroulement chronologique**

Vendredi 31 mai 2013 : Réunion de présentation du dossier à la mairie de Nort sur Erdre par Monsieur Gilles LETHIEC, adjoint au Maire et Madame Jocelyne LAGARDE, directrice des services techniques, au bénéfice de Monsieur KEROMES, commissaire-enquêteur suppléant et moi. Suit une visite des lieux, avec vérification des affichages.

Lundi 17 juin 2013 : Début d'enquête. Permanence de 9h à midi. Pas d'intervention. L'après-midi, donc hors permanence, intervention écrite dans le registre d'enquête de Monsieur Michel MAUNY, Président de l'ASL Le Clos de la Guénardière (page 2).

Mercredi 26 juin 2013 : Permanence de 9h à midi. Pas d'intervention.

Mardi 2 juillet 2013, hors permanence, Monsieur Michel WEYZ, secrétaire de l'ASL Le Clos de la Guénardière dépose son avis dans le registre (page 2).

Jeudi 4 juillet 2013 : Permanence de 9h à midi. Intervention de Monsieur Sylvain LEFEUVRE, habitant du Clos de la Guénardière, orale et par écrit dans le registre (page 3).

Mardi 9 juillet 2013 : Permanence de 14h à 17h. Pas d'intervention.

Samedi 13 juillet 2013 : Hors permanence, Monsieur David UGUEN, vice-président de l'ASL le Clos de la Guénardière, dépose son avis écrit dans le registre (page 4)

Jeudi 18 juillet 2013. Fin d'enquête, Permanence de 14h à 17h. A 14h10, un extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de NORT sur ERDRE est annexé par mes soins en page 5 du registre d'enquête publique, sur demande du Conseil Municipal. A 17h cloture de l'enquête.

Lundi 22 juillet 2013 : Remise à Monsieur Guy DAVID, Premier Adjoint, en la mairie de Nort sur Erdre, du procès verbal de synthèse des observations reçues pendant l'enquête publique (*annexe 1*).

Mercredi 24 juillet 2013 : réception des réponses de Monsieur Guy DAVID, Premier Adjoint de la commune de Nort sur Erdre, au procès verbal de synthèse des observations. Une copie de ce document figure en *annexe 2*.

#### **4. Compte rendu de réunion et visite**

Une réunion préparatoire à l'enquête publique s'est tenue au service technique de la mairie de Nort sur Erdre le vendredi 31 mai 2013, en présence de Monsieur Yves LETHIEC, Adjoint au Maire et de Madame Jocelyne LAGARDE, Directrice des Services Techniques. Les deux commissaires enquêteurs ont bénéficié d'une présentation de l'histoire du développement de la commune, expliquant la conformation actuelle des lieux, puis du contexte de l'opération projetée. Les solutions techniques proposées pour résoudre le problème d'inondation des lots d'habitation proches de la RD 178 en fonction des contraintes des lieux ont été évoquées ensuite. La réunion s'est poursuivie par un échange sur l'organisation pratique de l'enquête publique.

Un déplacement pour visiter les lieux a ensuite été organisé. La discussion sur les contraintes du site a continué, illustrée d'abord par la rue dénommée "Chemin de la Varenne", puis le long de la RD 178 : installation d'un collecteur dans le fossé ouest, traversée de la RD sous la voirie, rejointe du bassin d'infiltration, approfondissement de ce dernier. Au passage, le long de cette voie, nous notons la présence de deux panneaux annonçant l'enquête publique, conformes aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 24 avril 2012.

#### **5. Analyse des observations**

Sur le registre : 4

Par courrier : 0

Intervention orale : 1

Les 4 observations portées au registre d'enquête publique l'ont été en dehors des permanences du commissaire-enquêteur, à l'exception d'une seule : l'intervention de Monsieur Sylvain LEFEUVRE, le jeudi 4 juillet 2013 qui formalisait ses remarques orales. Il n'y a eu aucun courrier.

#### **6. Synthèse des observations**

Le **procès verbal de synthèse des observations** (*annexe 1*), remis à la mairie de Nort sur Erdre le lundi 22 juillet 2013 à 15h reprends les éléments ci-après.

Quatre thèmes ont été abordés par les intervenants, tous habitants du lotissement "Le Clos de la Guénardière" concerné par les débordements des eaux pluviales :

Thème 1 : Amélioration des écoulements d'eau pluviale de nature à réduire les inondations de la Guénardière ; Nombre : 3

*Observation* : Trois intervenants (registre d'enquête publique pages 2, 2° intervention, et pages 3 et 4) considèrent que le projet de canaliser les eaux de pluie en provenance du quartier Saint Georges vers le bassin d'infiltration situé dans la zone de la Pancarte, à l'est de la RD 178, permettrait de réduire les risques de débordements dans le quartier de la Guénardière en cas d'orages.

Thème 2 : Le fossé allant du chemin de la Varenne à la rue des Châtaignes d'Eau ; Nombre : 2

*Observation* : Les intervenants considèrent que ce fossé recueille une partie des eaux de pluie circulant rue de la Varenne et les conduit dans le réseau d'eau pluviales du lotissement de la Guénardière, saturant celui-ci et y amenant des sables et graviers qui en perturbent le bon fonctionnement (registre d'enquête publique page 1, 1° intervention et page 3, dernier §).

Thème 3 : La noue longeant la RD 178 Nombre : 2

*Observation* : Le président de l'ASL Le Clos de la Guénardière (registre d'enquête publique page 2, 2° §) constate que le fossé longeant la RD 178, entre celle-ci et le lotissement, se déverse dans le réseau d'eau pluviale du lotissement via trois regards qui ne figurent pas dans les pièces graphiques du dossier d'enquête. Un autre habitant du lotissement (page 3, 2° § du registre d'enquête publique) affirme que les eaux recueillies par ce fossé seront récupérées par le nouvel aménagement et donc conduite dans le bassin d'infiltration de la zone de la Pancarte.

Thème 4 : Consultation et information des riverains lors des travaux de réalisation du projet.

Nombre : 1

*Observation* : Le vice président de l'ASL le Clos de la Guénardière demande (page 4 du registre d'enquête publique) à ce que les riverains de leur lotissement soient consultés ou informés des travaux qui seraient réalisés à proximité de leurs propriétés.

**Les réponses de la mairie de Nort sur Erdre**, dont copie est jointe en annexe 2, portent sur les 4 thèmes du procès verbal de synthèse :

Thème 1 : Amélioration des écoulements d'eau pluviale de nature à réduire les inondations de la Guénardière ; Nombre : 3

*Réponse* : L'aménagement proposé répond aux deux préoccupations des riverains : éviter les risques d'inondation du lotissement de la Guénardière et conduire les eaux pluviales recueillies dans le quartier Saint Georges jusqu'au bassin d'orage de La Pancarte.

Thème 2 : Le fossé allant du chemin de la Varenne à la rue des Châtaignes d'Eau ; Nombre : 2

*Réponse* : L'aménagement projeté devrait supprimer tout apport d'eau pluviale en provenance du quartier Saint Georges dans le fossé préexistant au lotissement du Clos de la Guénardière et reliant le chemin de la Varenne à la rue des Châtaignes d'eau. Après les travaux ce fossé recueillerait uniquement les eaux pluviales du chemin piétonnier qu'il longe.

Thème 3 : La noue longeant la RD 178 Nombre : 2

*Réponse* : Les regards de la noue longeant la RD 178 n'étant pas encore réalisés par le lotisseur au lancement de l'étude ayant conduit au projet soumis à enquête publique, n'ont pu être intégrés dans les pièces graphiques du dossier. Ces travaux ont été imposés au lotisseur par les services du Conseil Général.

Les eaux collectées sur ce secteur seront redirigées vers le bassin d'orage de la Pancarte.

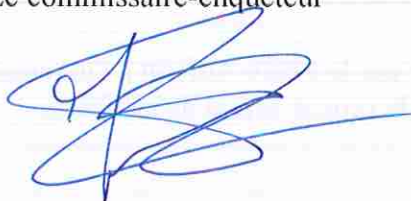
Thème 4 : Consultation et information des riverains lors des travaux de réalisation du projet.

Nombre : 1

*Réponse* :Chaque président des deux associations syndicales sera informé des travaux (planning, gêne éventuelle pour les riverains etc.). Ils seront chargés de diffuser ces informations auprès des co-lotis.

Fait à La Montagne le 24 juillet 2013

Le commissaire-enquêteur

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-François LE CLERC

## **Rapport d'Enquête Publique**

### **Demande d'autorisation d'aménagement ZAC de la Pancarte Nort sur Erdre**

#### **Liste des annexes**

Annexe 1 : Procès verbal de synthèse des observations recueillies pendant l'enquête publique.

Annexe 2 : Réponse par le Maire Adjoint à l'urbanisme, Monsieur Guy DAVID, aux observations relevées dans le procès verbal de synthèse.



**Procès verbal de synthèse des observations recueillies**

**Demande d'autorisation d'aménagement ZAC de la Pancarte  
Nort sur Erdre**

Nombre d'interventions

- par courrier :
- sur le registre : 4
- par oral : 1

Thème 1 : Amélioration des écoulements d'eau pluviale de nature à réduire les inondations de la Guénardière ; Nombre : 3

*Observation* : Trois intervenants (registre d'enquête publique pages 2, 2° intervention, et pages 3 et 4) considèrent que le projet de canaliser les eaux de pluie en provenance du quartier Saint Georges vers le bassin d'infiltration situé dans la zone de la Pancarte, à l'est de la RD 178, permettrait de réduire les risques de débordements dans le quartier de la Guénardière en cas d'orages.

Thème 2 : Le fossé allant du chemin de la Varenne à la rue des Châtaignes d'Eau ; Nombre : 2

*Observation* : Les intervenants considèrent que ce fossé recueille une partie des eaux de pluie circulant rue de la Varenne et les conduit dans le réseau d'eau pluviales du lotissement de la Guénardière, saturant celui-ci et y amenant des sables et graviers qui en perturbent le bon fonctionnement (registre d'enquête publique page 1, 1° intervention et page 3, dernier §).

Thème 3 : La noue longeant la RD 178      Nombre : 2

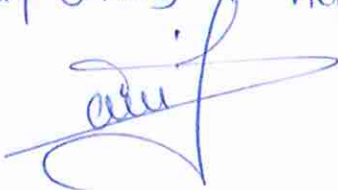
*Observation* : Le président de l'ASL Le Clos de la Guénardière (registre d'enquête publique page 2, 2° §) constate que le fossé longeant la RD 178, entre celle-ci et le lotissement, se déverse dans le réseau d'eau pluviale du lotissement via trois regards qui ne figurent pas dans les pièces graphiques du dossier d'enquête. Un autre habitant du lotissement (page 3, 2° § du registre d'enquête publique) affirme que les eaux recueillies par ce fossé seront récupérées par le nouvel aménagement et donc conduite dans le bassin d'infiltration de la zone de la Pancarte.

Thème 4 : Consultation et information des riverains lors des travaux de réalisation du projet.

Nombre : 1

*Observation* : Le vice président de l'ASL le Clos de la Guénardière demande (page 4 du registre d'enquête publique) à ce que les riverains de leur lotissement soient consultés ou informés des travaux qui seraient réalisés à proximité de leurs propriétés.

Reçu le lundi 22 juillet 2013  
en Mairie de Nort sur Erdre par :

Guy DAVID 1<sup>er</sup> Adjoint  


Le 21 juillet 2013  
Le commissaire-enquêteur



J.F. LE CLERC





**Réponses aux observations recueillies lors de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'aménagement ZAC de la Pancarte à Nort sur Erdre**  
**Suite au procès verbal de synthèse présenté par M le commissaire enquêteur**  
**le 22 juillet 2013**

**Thème 1 :**

L'aménagement faisant l'objet de l'enquête poursuit 2 objectifs principaux :

- 1-1- éviter tout risque d'inondation du lotissement de la Guénardière et tout débordement sur la RD 178
  - 1-2- canaliser les eaux venant du quartier Saint Georges jusqu'au bassin d'orage de la Pancarte
- Ces objectifs correspondent exactement aux observations reprises dans le thème n°1 du procès verbal de synthèse.

**Thème 2:**

Pour ce qui concerne le fossé allant du chemin de la Varenne à la rue des Châtaignes d'eau, celui-ci était préexistant au lotissement de la Guénardière. Cependant comme précisé au point 1-2 ci-dessus l'objectif de l'aménagement est d'éviter les débordements dans le fossé en redirigeant les eaux du quartier Saint Georges vers le bassin d'orage de la Pancarte.

Le réseau pluvial venant de Saint Georges Ø 400 mm, sera repris sur tout le chemin de la Varenne en Ø 600 mm (actuellement ce réseau est en Ø 300 mm et en Ø 500 mm). La traversée du chemin de la Varenne sera modifiée en réalisant un pan coupé améliorant le flux hydraulique, en remplacement du raccordement à angle droit.

Le réseau le long de la RD 178 sera réalisé en Ø 1000 mm, et la traversée de la RD 178 en 3 collecteurs de Ø de 500 mm.

**Thème 3:**

Les regards de la noue longeant la RD 178, n'étant pas encore réalisés par le lotisseur au lancement de l'étude, n'ont pu y être intégrés. Ces travaux ont été imposés au lotisseur par les services du Conseil Général.

Les eaux collectées sur ce secteur seront redirigées vers le bassin d'orage de la Pancarte.

**Thème 4:**

Chaque président des 2 associations syndicales, sera informé des travaux (planning, gêne éventuelle pour les riverains etc.). Ils seront chargés de diffuser ces informations auprès des colotis.

Fait à Nort sur Erdre, le 22 juillet 2013

Le Maire Adjoint à l'urbanisme

Guy DAVID



